

La Commission électrique ontarienne entre de plain-pied dans l'âge nucléaire



En 1910, quatre ans après la fondation de l'HEPC, le premier fournisseur public au Canada, la demande en électricité n'était que de 4,000 kilowatts en

Fondée en 1906 sous le nom de *Hydro-Electric Power Commission of Ontario* (HEPC), la Commission électrique ontarienne a été le premier fournisseur public d'électricité au Canada. Au début du siècle, les technologies de la fabrication et du transport de l'électricité n'étaient guère développées. Pourtant, l'HEPC a été l'un des pionniers du monde pour ce qui est de l'implantation de centrales géantes, de la normalisation des appareillages, de la gestion d'un vaste réseau et de l'électrification rurale. Avec un capital initial de 2.5 millions de dollars, l'HEPC a construit une première ligne de transport qui a desservi, dès 1910, huit municipalités ayant opté pour le réseau public. Cette année-là, la demande en électricité n'a été que de 4,000 kilowatts dans l'Ontario.

De nombreuses centrales hydrauliques ont été mises en service au cours des décennies qui ont fait suite à ces premiers développements. Cependant, en 1951, l'HEPC a mis en service ses deux premières centrales thermiques: Hearn à Toronto et J. Clark Keith à Windsor. D'autres centrales thermiques alimentées au charbon ou au gaz naturel ont dû être construites par la suite pour répondre aux besoins grandissants d'une province très industrialisée. A la fin de 1973, les centrales thermiques em-

ployant un combustible fossile produisaient 42.3% du total de l'électricité consommée dans l'Ontario.

Ontario. Aujourd'hui, la centrale nucléaire Pickering de Toronto produit, à elle seule, plus de 2 millions de kilowatts.

Les études concernant la production d'électricité d'origine nucléaire ont débuté en 1951, en collaboration avec l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EAACL). Ces études ont été couronnées de succès en 1971 lorsque Pickering, la troisième centrale nucléaire de l'HEPC, a produit sa première électricité. En plus d'entrer de plain-pied dans l'âge nucléaire, la Commission électrique ontarienne est en tête dans le monde grâce aux records de Pickering, la plus grande centrale nucléaire du monde et la plus efficace. A la fin de 1973 les centrales nucléaires de l'HEPC produisaient 13.1% de l'électricité employée dans l'Ontario. En 1980, les centrales thermiques (alimentées par du combustible fossile ou nucléaire) de la Commission électrique ontarienne devraient constituer plus de 80% de la capacité installée.

A la fin de 1973 l'HEPC avait 77 centrales en service, lesquelles ont produit en décembre 16,300,000 kilowatts d'électricité.

Le 4 mars 1974, l'HEPC a changé de nom. Elle s'appelle maintenant *Ontario Hydro Corporation*. Le président de cette Corporation est M. Douglas J. Gordon de Toronto.

Conférence des... (suite de la page 2)

Le patrimoine commun

Certains pays industrialisés sont à la veille de mettre au point une technique leur permettant de récupérer et de traiter à des fins commerciales certaines ressources minérales des fonds marins, soit les nodules de manganèse, dont on a fait grand état. Plusieurs sociétés des États-Unis et d'autres pays prévoient même passer au stade de l'exploitation d'ici deux ou trois ans. Cette possibilité suscite de graves préoccupations dans les pays sous-développés.

Le Canada, comme la plupart des pays industrialisés, n'a pu voter en faveur d'une résolution moratoire proposée en 1969 par les pays en voie de développement, car il estimait qu'elle mettrait indûment un frein au progrès technologique et qu'elle retarderait de façon inacceptable la mise de ces ressources à la disposition de tous.

La haute teneur en nickel des nodules de manganèse, découverts en grandes quantités à divers endroits du fond des mers, présente un intérêt particulier pour le Canada, premier pays producteur et exportateur de nickel et grand exportateur de cuivre et de cobalt. Nous ne pouvons négliger les répercussions d'une exploitation possible de ces nodules sur notre économie. Cette position ne nous est pas exclusive; ainsi, d'importants pays producteurs de cuivre comme la Zambie, le Chili et le Zaïre s'intéressent à cette question au même titre que nous. En conséquence, le Canada demande instamment l'établissement d'un régime ordonné régissant l'exploitation de la zone internationale des fonds marins, dans le cadre duquel le droit suivrait de près la technologie, et les ressources abyssales du fond des mers profiteraient à l'humanité.

Navigation

La juridiction accrue proposée ou déjà revendiquée par les États côtiers a donné naissance à des conflits avec les intérêts des principales puissances maritimes dans le secteur de la navigation. Le succès de la Conférence sur le droit de la mer pourrait dépendre de la solution de ces conflits, plus que de toute autre chose. Comme je l'ai déjà mentionné, la plupart des États revendiquent déjà une limite de 12 milles à la mer territoriale. L'État côtier exerce une souveraineté totale sur cette zone, mais il doit accorder aux navires étrangers le droit de passage inoffensif. Les sous-marins doivent faire surface lors-